



**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DESIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
REGLEMENT 2025-215-1 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE :**

Conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Ville de Saint-Lambert, lors d'une séance ordinaire tenue le 18 août 2025, adoptera par résolution le projet de Règlement 2025-215-1 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement vise à permettre l'aménagement de l'espace du grenier ou de l'entresol sans que cela ne compte pour un étage.

AVIS est par la présente donné qu'une assemblée publique de consultations sur ce projet de règlement, se tiendra le **25 août 2025**, à 18h00 à la salle MF-1 du Centre de loisirs situé au 600, avenue Oak, à Saint-Lambert (Québec) J4P 2R6.

Au cours de cette assemblée, tenue par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par la mairesse, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible à la **Bibliothèque publique** située au 490, avenue Mercille et au **Centre de Loisirs** situé au 600, avenue Oak à Saint-Lambert, aux heures ordinaires d'affaires.

Donné à Saint-Lambert, ce 18 août 2025.

La greffière

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme